

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

*Université de Liège*

## FRANCE.

Paris, le 28 décembre — Hier, la chambre des députés s'est séparée sans ajournement fixe. Voici le résultat de l'opération des scrutins dans les bureaux :

Commission de l'adresse. 1<sup>er</sup> bureau : MM. Martin du Nord; 2<sup>e</sup>, Dumont; 3<sup>e</sup>, Étienne; 4<sup>e</sup>, Gillon; 5<sup>e</sup>, Jacqueminot; 6<sup>e</sup>, Viennet; 7<sup>e</sup>, Duffault; 8<sup>e</sup>, Odier.

— Voici sur la composition de la commission chargée de la rédaction de l'adresse ce que nous écrit un correspondant :

« Le juste-milieu a triomphé complètement dans la nomination de la commission de l'adresse. Pas un député de l'opposition n'a passé. On cite bien des choix vivement disputés, MM. G. Lafayette, O. Barrot et Bérenger n'auraient été écartés que par une ou deux voix seulement dans leurs bureaux respectifs. Ce qui est moins clair, c'est laquelle des deux fractions de la majorité de la chambre, a obtenu la victoire pour la rédaction de l'adresse. Le tiers parti se croit en nombre et cite comme lui appartenant : MM. Etienne, Bignon, Jacqueminot, Gillon et Odier; la doctrine peut revendiquer à son tour quelques-uns de ces noms, et cite surtout ceux de MM. Dumont et Martin du Nord, comme lui appartenant exclusivement. »

— M. de Châteaubriand vient de se porter comme candidat pour l'élection d'un député à Quimperlé.

— Le *Conciliateur* revient encore aujourd'hui sur le fait singulier qu'il a avancé il y a quelques jours. Voici les détails nouveaux qu'il donne à ce sujet :

« Nous avons raconté que la société des Droits de l'Homme avait délibéré, la veille de la séance royale, qu'un des deux députés qui sont au nombre de ses membres serait chargé d'interrompre le roi et de déclarer que les Français étaient déliés de toute obéissance à Louis Philippe. M. Voyer-d'Argenson s'étant excusé sur la faiblesse de son organe, M. Audry de Puyraveau avait accepté cette noble mission, et M. d'Argenson s'était engagé à le soutenir. Mais un ami de l'honorable M. Audry de Puyraveau, à qui on est venu raconter cette étrange détermination, a employé toute son éloquence à détourner M. Audry de cette résolution. Celui qui a rendu ce service à M. Audry de Puyraveau, est un homme plein de talent, et dont les opinions politiques, long-temps opposées au gouvernement de juillet, se sont aujourd'hui singulièrement modifiées. C'est M. Manguin. »

— Quelques journaux ont rapporté d'une manière inexacte l'accident qui est arrivé dans la séance d'hier au lustre de la salle des séances de la chambre des députés. Ce lustre n'est pas tombé comme on l'a dit, et il ne le pouvait dans aucun cas, puisque la corde de laiton porterait un poids dix fois plus fort; il est resté seulement suspendu.

L'accident doit être attribué à la maladresse du lampiste chargé de la manœuvre du lustre. Ce lampiste, qui n'avait pas encore l'habitude de ce travail, a, par un oubli inexplicable, fait manœuvrer le chariot lorsqu'il avait terminé sa course.

Le mécanisme du lustre, ainsi que cela a été constaté, est, au reste, dans un parfait état, et a si peu souffert, que le service aura lieu comme par le passé.

— Les eaux de la Seine croissent toujours; aujourd'hui, elles marquaient 6 mètres au Pont-Royal; elles ne sont plus qu'à quelques mètres du niveau des grandes eaux de 1740.

— Encore un exemple de combustion spontanée :

« Un paysan du comté de Fife (Ecosse), en se chauffant devant le foyer de sa cuisine, sentit son corps enflammé tout à coup, et, à mesure que l'on voulut l'éteindre, il en sortit des étincelles bleues semblables à la lueur produite par une allumette de soufre. Il déclara cependant, avant d'expirer, qu'il était assez éloigné du feu lorsqu'il éprouva tout à coup une chaleur brûlante dans l'estomac; une minute après il aperçut avec effroi que ses jambes et ses bras étaient dévorés par les flammes. Ce malheureux avait la passion des liqueurs fortes. Il n'y avait pas de semaine qu'il ne bût, par plaisanterie, selon ses propres expressions, une demi-bouteille d'eau-de-vie d'un seul trait. C'est à cette déplorable habitude que l'on attribue sa fin tragique. Il est mort le 4 de ce mois. »  
(*Bally's Selector.*)

— On lit ce qui suit dans le *Temps* à propos du vaudeville le *Camarade de lit* :

Charles-Jean a été soldat en France, il paraît l'avoir oublié : nous le lui rappelons. Nous le dirions pour sa gloire même, si la gloire d'un Français qui a porté les armes contre la France était encore quelque chose : Bernadotte a donc été soldat. Comme tel, il avait un camarade de lit nommé Thiébault, aujourd'hui charpentier en bateaux dans le département de la Meuse, près Bar-le-Duc. On ne sait pas dans le monde ce que c'est qu'un camarade de lit : c'est plus qu'un parent, plus qu'un camarade de collège, plus qu'un frère. Un camarade de lit est celui auprès duquel on s'est reposé après une bataille, c'est l'homme avec lequel on a partagé son dernier morceau de pain, c'est l'homme auquel on a légué son sac avant un combat dans lequel on pouvait succomber, c'est l'homme qui vous enlève du champ de bataille au risque de sa vie, c'est là une fraternité sainte que rien, à moins que ce ne soit une couronne, ne peut faire méconnaître; un camarade de lit enfin, est le dernier ami qu'on perde.

Lorsqu'en 1814 il n'était pas un cœur généreux en France qui ne se soulevât d'indignation au nom de Bernadotte, un ami lui était resté; il avait longtemps pleuré sur lui, et cependant il n'avait pu encore ni l'oublier, ni le haïr; cet ami c'était Thiébault. Thiébault qui, moins heureux ou plus heureux que son camarade de lit, était rentré dans son village après les guerres de la république, et déposant son fusil d'honneur au-dessus de la cheminée de la chaumière, avait repris son ancien état. Il eût été fier d'avoir eu pour camarade de lit un roi, si ce roi n'eût pas trahi la France. Il pensait à lui, mais ne le nommait jamais, il ne voulait pas rougir.

Quinze ans s'écoulèrent pendant lesquels Bernadotte trônait et Thiébault travaillait. Soudain la révolution de juillet éclate; une pensée vint à Thiébault; son ami, son frère d'armes, son camarade de lit peut se réhabiliter, s'il le fait, son cœur sera soulagé, il pourra parler de lui, le nommer sans honte; Thiébault prend la plume, et il écrit, il se fait violence pour corriger son style, ces mots : *sire, votre majesté* lui semblent si extraordinaires entre lui et Bernadotte, qu'il lui fallut s'y reprendre à plusieurs fois pour mettre dans sa missive *sire*, au lieu de *mon cher ami*, votre majesté au lieu de *toi*; enfin il en vint à bout, et tant bien que mal il parvint à exprimer sa pensée en bons termes d'étiquette. Dans sa lettre il racontait à S. M. son ancien camarade, la révolution des trois jours, il lui faisait part des appréhensions de la France, à cette époque on voyait l'Europe prête à fondre sur

la France. « Peut-être, disait-il, une nouvelle coalition contre la France, se formera-t-elle, nous battons les coalisés comme nous les battions » quand j'avais l'honneur de coucher avec votre majesté. » Puis il le suppliait de se rappeler sa patrie, de redevenir Français de cœur, et de risquer au besoin sa couronne pour la France, si la France était encore une fois menacée.

Bernadotte répondit à cette lettre, non pas pour dire qu'il se souvenait de la France, ni qu'il était prêt à la servir, mais pour envoyer deux cents frs. à un homme dont il n'avait pas, disait-il, oublié le nom.

A la réception d'un pareil envoi, Thiébault ne put contenir son indignation : le lendemain était un dimanche, il rassembla au sortir de la messe tous les habitants de sa commune, leur lut sa lettre et celle de S. M. le roi de Suède, et, prenant l'aumône royale, il la lança dans la Meuse.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 30 DÉCEMBRE.

Dans la séance du sénat d'aujourd'hui, on a lu le rapport de la commission chargée de l'examen du budget de la justice. La commission a conclu à l'adoption de ce budget tel qui a été adopté par la chambre des représentants.

La discussion a été ouverte ensuite sur le budget de la guerre.

— La commission libre des fabricans de notre ville, à laquelle se sont réunies les députations des autres villes du royaume, vient d'achever un travail étendu sur la statistique de l'industrie cotonnière. Ce mémoire a été approuvé hier soir dans l'assemblée générale des industriels de cette ville. Il sera successivement soumis aux autres villes manufacturières du pays et adressé aux chambres. Il a décidé que ce mémoire serait livré à l'impression.

— On vient de publier, chez M. Voglet, une brochure sur l'emploi des fonds de l'industrie sous le gouvernement précédent, et le relevé des sommes restant à rembourser, en 1830, du chef de différentes avances faites aux industriels belges qui y sont désignés par leur nom.

Le total des sommes prêtées aux 95 industriels dont il est fait mention, s'élève à fl. 4,942,303,21, ou francs 10,459,900,95, sur lesquels il restait à rembourser, en 1830, la somme de fl. 4,537,563 21, ou francs 9,603,308 36.

Ce remboursement, aux termes des arrêtés qui accordent les avances, doit avoir lieu successivement, savoir :

En 1830, fl.	196,610.
1831,	202,083 34.
1832,	228,583 34.
1833,	286,583 34.
1834,	279,083 34.
1835,	458,283 34.
1836,	309,683 30.
1837,	279,250.
1838,	205,650.
1839,	140,250.
1840,	105,425.
1841,	87,425.
1842,	85,224.
1843,	45,224 99 1/2.
1844,	42,224 99 1/2.
1845,	26,224 99 1/2.
1846,	45,225 02.
1847,	21,625.
1848,	34,125.
1849,	34,125.
1850,	31,090.

— Il existe à l'entrepôt de cette ville un objet précieux, presque ignoré et abandonné : c'est une caisse renfermant une statue en pied, de grandeur naturelle, en marbre blanc, celle de Talma. En regardant par les pièces disjointes de la caisse, il paraît revêtu de la toge. Voici ce que les employés content : cette statue est l'ouvrage d'un célèbre sculpteur anglais, qui la fit pour être placée au grand foyer du théâtre de la Monnaie ; que l'artiste est mort depuis son envoi, et que maintenant ni ses héritiers, ni ceux qui la lui ont commandée ne la réclament.

LIEGE, LE 31 DECEMBRE.

REVUE DE L'ANNÉE.

L'année que nous venons de parcourir a produit en silence des résultats immenses qui accomplis sans retentissement ont faiblement ébranlé l'imagination publique. Le travail souterrain qu'a fait pendant ce temps la civilisation, ressemble à l'action occulte de la vapeur qui donne au navire cette impulsion prodigieuse que presque rien ne trahit aux regards.

Une politique nouvelle a pris possession des pays classiques de l'abrutissement et de l'oppression des masses : l'Espagne et le Portugal ont vu finir les dernières années d'un gouvernement absolu et se préparer à vivre de la vie commune des idées et des institutions de l'Europe. En Orient, un homme supérieur a préludé à la civilisation de l'Égypte par son émancipation comme peuple indépendant en attendant qu'il puisse devenir libre. La Suisse a réformé l'inégalité politique que les usurpations du temps avaient introduite dans sa division territoriale. En Allemagne la lutte des idées nouvelles a présenté ce caractère persévérant et intellectuel qui est sûr du triomphe parce qu'elle n'accepte aucune trêve et ne se repose qu'après avoir vaincu.

Le ministère anglais et le parlement réformé ont fait de grandes choses en s'en rapportant à la justice de l'avenir. Une des causes principales de l'inégalité inique des fortunes anglaises, le monopole de la compagnie des Indes a été aboli ; le commerce avec la Chine a été rendu à la liberté des transactions. Les impôts publics ont été allégés de la somme énorme de 75,000,000. Les charges les plus impopulaires ou les plus onéreuses pour les classes travailleuses ont été modifiées. De premiers remèdes ont été apportés à l'oppression religieuse de l'Irlande : le revenu du haut clergé anglican n'est plus payé directement par le peuple. Deux archevêques et un nombre relatif d'évêques ont été supprimés. L'abolition de la traite a cessé d'être une fiction ; elle est devenue une vérité par l'abolition même de l'esclavage colonial. La justice a été rendue plus accessible aux petites fortunes. L'élection aristocratique a été attaquée dans la commune comme elle l'avait été dans l'état. Elle émanera désormais de tout contribuable payant dix livres sterling. Partout la féodalité anglaise couvre le sol de ses vieux débris et fait place aux institutions de l'époque, celles qui sont faites avec la démocratie de la propriété et de l'instruction. Là, comme ailleurs, le système de la modération est en butte aux sarcasmes des démolisseurs dont les excès auraient ramené aux torys, et des torys dont la politique entêtée aurait conduit à une anarchie au moins momentanée. Au fond, cependant, c'est pitoyable l'ironie de ces vieilles gens qui ne voient que les embarras volontaires d'une politique qui accepte la lutte avec tous les dangers d'une réforme, par la conscience de les maintenir et de les discipliner ; tandis qu'eux par le sentiment de leur débilité n'auraient pas osé accepter la lutte et auraient reporté sur l'avenir des dangers insurmontables. Ne semble-t-il pas voir un empirique de village qui, se sentant au-dessous d'un traitement radical, enferme la mort dans le sein du malade et insulte aux difficultés que rencontre la véritable science à se mesurer avec le mal pour le dominer.

En France la civilisation, sous la sauvegarde de l'ordre poursuit ses dernières tentatives : le développement le plus absolu de toutes les facultés et de tous les travaux. Pendant que toutes les vieilles théories industrielles sont soumises à une réforme graduelle, la grande masse des esprits accueille la

pensée d'une réforme parlementaire. Toutes les têtes pensantes s'occupent activement de ce vaste problème : l'accord de la liberté la plus large avec l'ordre le plus durable. Cependant la société n'y fait que s'affermir davantage ; les partis se sont nettement dessinés dans la chambre. Eh ! bien qu'elle est le total des forces respectives ? La république a quarante voix le masque à la main, le masque sur la figure elle en avait 140 l'année dernière, à l'époque du compte-rendu. Tous les hommes influents, M. Odillon-Barrot à la tête, s'en sont détachés, et au nombre de cent se sont réunis à l'opinion dynastique de la chambre. Ils sont à la république ce que furent à la vieille monarchie le parti de la défection : ils forment le centre gauche du tiers parti et de la doctrine qui les ont absorbés en eux comme le libéralisme avait absorbé les royalistes constitutionnels. La république est à l'état de décomposition.

Pour ce qui nous regarde, depuis un an nous avons fait d'époque en époque un pas hors de l'incertitude révolutionnaire pour arriver à l'état normal de peuple constitué. Notre diplomatie nous a conduits à un désarmement et à un dégrèvement inespérés dans le budget. La reddition forcée de la citadelle d'Anvers ; l'expérience d'un court blocus maritime, les embarras financiers, un désillusionnement général, ont créé pour nous en Hollande une opposition qui, désormais, s'est chargée elle-même d'annoncer la conclusion de nos affaires, tandis que le traité du 21 mai nous fait de la patience une vertu peu onéreuse. L'opposition systématique a suivi dans nos chambres le sort de la république dans les chambres françaises. Aujourd'hui, chez nous comme en France, comme en Angleterre, tous ceux qui comptent, diffèrent trop peu d'intérêts pour différer long-temps d'opinion.

Le résumé que nous venons de tracer et que nous croyons fidèle, nous montre partout ce double fait, dans les pays d'absolutisme le triomphe de la nouvelle Europe sur l'ancienne et dans les grands foyers de civilisation la liberté rendue viable par la destruction de ses excès.

On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Il vient de se former en notre ville, sous la présidence de M. le professeur Warnkenig, une commission pour la conservation des monuments et objets d'art. Cette commission se propose de former un musée historique, qui serait établi au palais de l'université. L'institution serait soutenue par une souscription volontaire, dont le minimum est fixé à 3 fr. par an. »

« Notre compatriote, M. L. van Houte, ancien éditeur rédacteur de *L'Horticulteur belge*, vient de partir pour l'Amérique du Sud, qu'il va explorer pour y recueillir des plantes nouvelles et d'autres articles d'histoire naturelle ; il apportera ces objets ne Belgique. »

— Le colonel Lecharlier a déjà enrôlé 800 hommes pour le service de dona Maria. En partant d'Ostende, ces hommes sont conduits à Gravesend, d'où ils sont dirigés sur Lisbonne.

— Au marché de Francfort du 24 de ce mois des paysans ont apporté des corbeilles pleines de violettes en fleur. On y a des pluies continuelles avec une chaleur de 8 à 9 degrés.

— Le prince d'Orange est arrivé le 24 à Berlin, accompagné de son fils aîné ; dans sa suite se trouvent son aide-de-camp, le colonel comte Limbourg Stirum et le colonel du régiment des grenadiers, Clerc. Comme le prince royal de Prusse est arrivé avec le prince d'Orange, il paraît qu'ils s'étaient donné rendez-vous en route.

— Le nommé Jean Moris, cultivateur, à Gogerinne-Assent, arrondissement de Louvain, accusé de meurtre, vient de se constituer prisonnier.

— Un sourd-muet, de 20 à 22 ans est arrivé il y a trois semaines chez le sieur Bruno François, cultivateur à Ertvelde (canton d'Assenède) ; on ignore d'où il vient, mais d'après les signes qu'il donne, on suppose qu'il doit être parti du côté d'Anvers ou de Malines. Toutes les recherches faites jusqu'à présent, pour découvrir la famille ont été sans succès.

Lorsque ce jeune homme est entré chez le sieur François, il avait grandement faim et ne possédait que quelques cents. Il était vêtu d'une blouse, redingote verte et pantalon gris. Il paraît être le fils d'un cultivateur, et doit avoir reçu quelque éducation. En attendant qu'on le réclame, le sieur François continue à le loger et nourrir.

— Le ministre de la guerre vient de décider qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, il ne sera plus accordé de permissions aux officiers, excepté pour des cas d'urgence très-graves, qu'à la demi-solde et pour un mois.

— Dans les nouvelles d'Espagne, que *L'Emancipation* publie ce matin, on annonce comme un fait très-remarquable, que le colonel Janreguy (El Pastor) ait été nommé aux éminentes fonctions de capitaine-général des Provinces-Basques. Cette nomination serait en effet très-remarquable si elle était vraie, malheureusement elle ne l'est pas. *L'Emancipation* a confondu le général Pastor qui a été réellement nommé à ce poste, avec le colonel El Pastor. C'est ce que nous apprennent les correspondances de la Péninsule, qui du reste n'offrent rien de remarquable.

— On lit dans le *Journal de Commerce* de Paris : « Au moment où l'on cherche à faire prévaloir dans le sein des conseils de l'industrie l'opinion que le charbon d'Anzin peut-être assimilé à celui de Mons pour tous les usages, il n'est pas sans intérêt de savoir que les agents de la marine de l'état ne partagent pas cet avis. »

« Nous avons positivement, dit un journal de Valenciennes, que MM. Charpentier et compagnie de notre ville ont livré à Brest pour la marine royale un million de kilog. de charbon, avec obligation de faire suivre un certificat d'origine constatant qu'il était de Flénu. »

— On écrit de La Haye, le 26 décembre : « Par suite des observations faites par la section de la seconde chambre des états-généraux, sur le nouveau projet de loi pour combler le déficit de 1833, un nouveau projet contenant des modifications a été présenté. La section centrale a fait peu d'observations sur cette loi, qui probablement sera adoptée dans la séance de demain. »

— On lit dans le journal de Luxembourg : « Sa sainteté le pape Grégoire XVI ayant résolu d'instituer un vicaire apostolique, indépendant de l'évêché de Namur, pour la partie de cet évêché qui est restée soumise à l'autorité légale, et S. M. le roi grand-duc de Luxembourg, ayant agréé à cet effet M. l'abbé Van der Noot, curé de St-Pierre, à Luxembourg, celui-ci a été nommé à ces fonctions le 17 de ce mois, par M. Antonucci, chargé d'affaires du saint-siège près la cour des Pays-Bas, à La Haye. Cet acte, délivré le 17 décembre courant, en vertu de l'autorisation du saint-père, confère au vicaire apostolique tous les pouvoirs dont jouissent les vicaires capitulaires *sede vacante*, sous la réserve qu'il devra recourir à M. le chargé d'affaires prédesigné, toutes les fois qu'il aura besoin d'une direction supérieure. »

« En conséquence, M. le vicaire apostolique van der Noot a prêté hier, en cette qualité, entre les mains de M. le président de la commission du gouvernement grand-ducal, le serment prescrit par l'art. 6 du concordat de 1801. »

— Le 30 novembre dernier, quelques pêcheurs de Bansyshannon, ont trouvé, en jetant leurs filets, près de la côte d'Ivingston, une boîte de cuivre de six pouces de long sur quatre de large et deux de profondeur, contenant quatre-vingt-quatre médailles à l'effigie de Jacques I<sup>er</sup>, d'Écosse. Ces médailles n'avaient point été détériorées par l'eau de la mer, la boîte étant hermétiquement fermée et outre goudronnée sur tous ses bords. Cette dernière circonstance paraît inexplicable. (*Cork Adver.*)

— La fabrication des ancres est, selon le *Sun*, un objet très dispendieux pour le gouvernement anglais. La marine royale seule en exige pour la somme de 500,000 livres sterling (12,500,000 fr.) Pour fabriquer une ancre de la grande espèce, 20 ouvriers emploient environ 40 journées : on perd à peu près 40 pour cent de fer pendant qu'on le forge. Aussi une ancre de cette espèce coûte au gouvernement 400 liv. sterl. (10,000 francs.)

Nous avons beaucoup à dire sur le nouveau système dramatique auquel les préfaces de Victor Hugo servent de prestigieux piédestal. La représentation de *La Tour de Nesle* ne nous servira aujourd'hui que d'introduction à cet examen : nous ne sommes ni contre les novateurs, ni contre leurs devanciers. Sans nier la puissance du drame contemporain, sans nous dérober même à l'intensité de ses émotions, nous ne le trouvons ni plus profond ni aussi grand, ni peut-être aussi vrai que celui de Racine et de Corneille. Nous aurons l'occasion de dire pourquoi.

Il serait difficile de ne pas faire émotion et terreur (style nouveau) avec les matériaux dont l'auteur de *La Tour de Nesle* a construit ce produit dramatique. Une coupe réglée d'adultères, couronnés chacun par l'assassinat ; parricide ; infanticides ; incestes un et demi ; adultères et assassinats, somme inconnue ; portée ci-contre pour mémoire : voilà le quotient d'une seule conscience, ayant l'enveloppe d'un ange comme on dit dans la pièce, le nom d'une femme et une profession qui d'ordinaire paie patente à la police : elle s'appelle Marie de Bourgogne, femme d'un fantôme du roi qui glissa comme une apparition fantastique sur le trône de France.

Ce caractère de Marguerite de Bourgogne a du reste une grande force de fascination. Comme *Lucrece Borgia*, c'est un tigre incomplet. Le monstre est une mère ; c'est par cette partie de l'humanité qu'il offre accès au poète dramatique, qu'il a du sang et des fibres dans le cœur. Sans cette déviation de sa nature, ce ne serait qu'une étude de cranologie et non de théâtre. Elle a une nuance de plus que *Lucrece*, elle est douée de tout l'art magique, de toute la courtoisie passionnée d'une *Cléopâtre*, d'une femme qui tient école de séduction et de voluptés. C'est un rôle à valoir à Paris des écrivains et des équipages à une grande actrice, à donner des successeurs anonymes à l'empereur Alexandre.

La scène d'amour chaste avec Gaultier a plus de grâce encore, est plus féminine que les scènes analogues de *Lucrece* avec son fils. Mais la passion maternelle de *Lucrece* est vraie ; celle-ci me semble fautive. *Lucrece* est une véritable mère, comme un ange mystérieux et invisible dès son berceau, elle a conduit par la main la destinée de son fils. Marguerite, au contraire a ordonné un crime contre le fruit de sa première honte. Elle ne le connaît pas et c'est pour cela que cet instinct maternel qui s'ignore nous semble chez Marguerite un contresens de caractère. Marguerite n'est point une femme, elle aime comme un homme, avec ses sens. Or l'amour chaste, pur de désirs, l'amitié extatique qu'elle a pour Gaultier, elle ne peut pas le connaître : c'est là le sentiment d'une de ces véritables femmes qui ont leur sexe dans le cœur. Cette combinaison hétérogène, cette duplicité de natures n'est donc pas vraie, mais elle est dramatique.

Sans le cœur de mère que lui a prêté le poète, il n'aurait pu y placer ni amour ni souffrances : nous aurions eu un monstre tout d'une pièce ; c'eût été un combat de cirque contre des hommes. Tous les effets de ce caractère sont amenés avec une grande puissance de calcul : lorsqu'elle ôte son masque devant sa victime avec une infernale ironie, l'effet de scène rappelle celui de *Lucrece Borgia* dans une situation analogue. Tout son dialogue avec le Bohémien, qui commence par ces paroles pénétrantes et si pleines d'un mystère effrayant : *N'est-ce pas qu'il te manque un cadavre, n'est-ce pas que tu croyais ce matin entendre dire trois au lieu de deux ?* et au dernier acte, quand son fils tombe sous les coups d'assassins destinés à *Buridan* ce cri : *Malheureux, malheureux ! je suis ta mère !* et cette invective contre la nature : *Ma mère !... et bien ma mère, soyez maudite ;* ces différents traits et une foule d'autres sont incontestablement des beautés supérieures.

Les vertus primitives, toutes de dévouement et d'amour de Gaultier, rappellent de bien près le caractère chevaleresque et pur de *Gennaro* ; deux rivaux en destinées dramatiques qui, dans les deux pièces, apprivoisent la férocité et ôtent au crime tout puissant son inviolabilité.

Le caractère complet d'audace et de résolution de *Buridan* développe très-dramatiquement ce qu'il dit de lui-même. « Ces ressources sont là (en frappant son front), et là (en frappant sa poitrine) dans la tête et dans le cœur. » Le drame déborde de toutes les situations dans lesquelles l'ascendant que lui donne le secret d'un des crimes de la régente et la complicité de son parricide, l'arme d'un pouvoir supérieur à la royauté. C'est encore une de ces créations à qui appartient l'empire des masses comme tout ce qui force la fortune.

Tout ce que nous venons de dire prouve que même dans *La Tour de Nesle*, c'est dans les combinaisons des caractères, dans la voix de la passion et les cris d'une nature oppressée et non dans une fantasmagorie lugubre, dans les décors et les objets de magasin du bonreau que réside la véritable énergie du drame. C'est pourquoi malgré le véritable talent de Victor Hugo et de Dumas qui d'ailleurs ont le don privilégié d'être de grands écrivains ; nous ne voyons pas un progrès sérieux pour le drame dans un système qui substitue l'émotion à l'art, le fatalisme des accidents au fatalisme bien plus effrayant du cœur humain, de ses passions et de ses faiblesses ; les coups de théâtre à la lutte de la conscience, l'homme extérieur au développement des caractères. Enfin l'art matériel à l'art moral, le théâtral au dramatique. Dans des feuilletons subséquents, nous pourrions opposer la science des effets et la conduite des passions chez ces Messieurs et chez Racine de qui un homme tant soit peu compétent, le Racine de la prose, Châteaubriand écrivait à la suite d'une citation de quelques vers d'*Athalie* : « On est honteux d'oser barbouiller du papier après qu'un homme a écrit de pareils vers. »

Que dirons-nous à présent de la représentation d'hier ? quelle a été somme toute fort peu satisfaisante. Les tons sombres et tragiques de l'ouvrage ont été presque toujours affaiblis par la médiocrité des acteurs. Nous n'avons vu dans Marguerite de Bourgogne qu'une charge de Mlle. George ; quelques traits d'énergie ne suffisent point pour rendre un pareil rôle. Historiens fidèles, nous dirons cependant que Mme. Berthier a été fort applaudie. Alexandre, qui jouait *Buridan*, a en quelques moments de naturel qui lui ont aussi valu des marques d'approbation. Blanchard a fait preuve d'intelligence dans le rôle de Gaultier. Après cela, il y aurait injustice à ne point apprécier ici les embarras d'une première représentation.

M. Lafont a reparu dimanche dans *La Dame Blanche* et dans *Le Philtre*. Jamais, certes, nous n'avons entendu chanter l'air de bravoure si brillant : *Ah quel plaisir d'être soldat* avec une verve aussi entraînante, avec cette plénitude de voix qu'on avait tant applaudie dans *Mazaniello*. La cavatine a aussi valu à M. Lafont les plus vifs applaudissements. Dans l'air coupé par le chœur du troisième acte, l'habile artiste a fait admirer cette suave demi-voix, cette prononciation si pure qui donne tant de charme à son chant. Il a semé le même air d'agréments pleins de goût, mais pourtant sans profusion, comme il convient dans la musique française, plus dramatique, plus expressive peut-être que la mélodie italienne. M. Lafont a donné à la musique du *Philtre*, qu'on trouvait fraîche, mais un peu pâle, un caractère de passion qu'on n'y avait pas reconnu jusqu'ici. Nous attendons *Robert le Diable* avec une vive impatience. Là, dit-on, l'émule de Nourrit atteint à l'apogée du talent.

VILLE DE LIÈGE. — Patentes.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que la distribution aux patentables des feuilles de la déclaration à remplir pour chacun d'eux, pour l'exercice de 1834, s'effectuera le 2 janvier prochain et les jours suivants, s'il y a lieu, par les soins des receveurs des contributions et retirées huit jours après celui de leur distribution.

A l'hôtel-de-ville, le 30 décembre 1833.

Les bourgmestre et échevins, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire DEMANY.

VARIÉTÉS.

Notice sur les orgues. L'introduction de l'orgue en Europe date de 757. Ce fut Constantin Copronyme qui envoya, en présent, à Pepin, roi de France, le premier qui ait paru en Europe. Pepin le fit placer dans l'église de St-Corneille

à Compiègne. Outre la singularité de l'instrument lui-même, on admirait justement alors la manière de le mettre en jeu, car c'était à l'aide de la vapeur qu'il en tirait le son ; voici à peu près comment s'exécutait ce procédé. On tenait de l'eau bouillante dans un réservoir placé sous les tuyaux de l'orgue ; des soupapes s'ouvraient chaque fois que les clefs étaient mises en mouvement, et la vapeur, s'introduisant par ce moyen dans la partie inférieure des tuyaux, y produisait le son. Mais les instruments construits de la sorte de furent pas en usage long-temps, et le secret même de cette construction assez étrange est aujourd'hui entièrement perdu.

A la vapeur on fit succéder bientôt l'action du vent, et des soufflets pratiqués à ce dessein lui donnaient accès dans l'intérieur de l'orgue. Le premier qui fut construit d'après ce mode nouveau, le premier au moins qui ait paru en Occident, est celui que Louis-le-Débonnaire fit placer dans la grande rotonde d'Aix-la-Chapelle. Peu de temps après, d'habiles constructeurs d'orgues firent leur apparition en Allemagne. Il y en eut plusieurs à Rome, vers la fin du 9<sup>e</sup> siècle ; le pape Jean VIII les y avait attirés. De Rome, cet art se répandit dans le reste de l'Italie.

Au 10<sup>e</sup> siècle, on vit paraître en Angleterre des orgues à soufflets, une entre autres était placée à l'abbaye de Westminster à Londres. Le mécanisme de cet instrument devait être encore fort grossier, puisque, n'ayant que quatre cents tuyaux, on y avait adapté vingt-six soufflets, que vingt ouvriers des plus robustes avaient peine à mettre en mouvement. Les clefs portaient de cinq à six pouces de largeur et les doigtiers ou soupapes étaient si rudes, que le joueur d'orgue pour les faire aller, se servait de ses pieds au lieu d'employer les mains.

Cependant au 13<sup>e</sup> siècle, on commença à réduire la grandeur des clefs, et il devint possible de jouer de l'orgue avec les doigts comme nous le voyons aujourd'hui. On introduisit en même temps la méthode de placer plusieurs claviers les uns au dessus des autres ; et peu à peu on réussit à fabriquer de nouvelles bouches, avec lesquelles on se procurait le moyen d'imiter sur l'orgue le son de plusieurs instruments de musique jouant à la fois.

Dans l'orgue qui fut construit par Glabrer, maître de la manufacture de Ratisbonne, et qui lui avait été commandé pour l'abbaye de Weingaren, en Souabe, vers l'année 1750, on comptait jusqu'à 66 bouches différentes, et par conséquent 66 régulateurs, qui gouvernaient les sons de 6666 tuyaux. Parvenu à ce point de complication gigantesque, l'orgue était plutôt une sorte de monument qu'un véritable instrument de musique. Aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, l'usage était de le placer dans le chœur des églises ; mais au 15<sup>e</sup> siècle, on jugea préférable d'en orner le dessus d'un grand portail d'entrée, et c'est ainsi que l'on en use encore dans les églises cathédrales de France.

LE SOLDAT ET LE PRINCE DE POIX.

Fidèlement observer sa consigne  
Du militaire est la suprême loi.  
Un soldat de ce nom bien digne,  
Est mis en sentinelle à la porte du roi,  
Et l'ordre exprès que l'on lui donne.  
Est qu'il ne laissera introduire personne.  
Bientôt arrive, avec fracas,  
Un grand seigneur : — « On n'entre pas.  
Pourquoi ? — C'est la défense.  
Elle n'est pas pour moi, je pense ;  
Tu parles au prince de Poix  
— Vous êtes le prince des pois,  
Ça me fait un plaisir extrême ;  
Mais tenez, sans plus de propos,  
Je vous refuserais de même  
Quand vous seriez le roi des haricots. »

Napoléon et M. de Clermont-Tonnerre. — Il y avait peu de temps que M. de Clermont-Tonnerre avait accepté les fonctions de chambellan de la princesse Borghèse, fonctions qui donnaient le droit d'assister au lever de l'empereur, lorsqu'un soir, après le lever, Napoléon lui adressa la parole et pouffait même assez loin la conversation : « Vous avez bien aït, lui dit Napoléon, de vous rattacher à moi ; je vous en sais gré, et j'aurai soin de vous. Mais, voyez-vous ; M. de Clermont-Tonnerre, être chambellan de ma sœur, cela ne suffit pas ; il faut servir... Ecoutez... je ne puis vous rendre les privilèges que vous aviez autrefois... Non, cela ne se peut pas... Mais enfin, allez voir Clarke (alors ministre de la guerre) demandez-lui de vous faire capitaine et de vous prendre pour aide-de-camp... Vous lui direz que c'est moi qui vous l'ai conseillé. » Certes, M. de Clermont-Tonnerre n'eut garde de manquer à suivre un aussi bon conseil, et Clarke, comme on peut le croire, s'empressa fort d'y faire droit ; d'où il advint que M. de Clermont-Tonnerre fit la campagne de Prusse, en qualité de capitaine aide-de-camp du ministre de la guerre.

Mais il advint bientôt autre chose ! Après le retour de Tilsit, l'empereur ayant remarqué M. de Clermont-Tonnerre à son lever, l'interpela de la sorte :

« Pourquoi n'êtes-vous pas colonel ?... Vous avez tort...  
— Sire...  
— Oui, je sais bien, les difficultés... C'est difficile en effet. Pourtant... faites ce que je vais vous dire : On organise en ce moment des régiments de gardes-côtes. Votre belle-mère a des propriétés en Normandie ; allez-y. Montrez du zèle, de l'activité, mettez-vous à la tête d'un de ces régiments : prenez des épaulettes de colonel. A votre retour, vous viendrez me voir ; je ne dirai rien, et vous verrez que personne n'osera rien dire ; cela passera comme ça et je suis sûr que Clarke sera flatté d'avoir un aide-de-camp colonel. » Il serait superflu d'ajouter que ce nouveau conseil donné par l'empereur ne fut pas moins ponctuellement suivi que le premier : l'issue, d'ailleurs, n'en fut pas moins heureuse.

**Les habits-tués de Napoléon.** — On sait que Murat était de tous les princes de la famille impériale, celui qui s'habillait avec le plus de richesse, et souvent, il faut le dire, avec le plus de goût. Aussi se permettait-il quelquefois, dans l'intimité, de critiquer la mise de Napoléon qui n'apportait pour l'ordinaire, dans sa toilette, d'autre prétention qu'une minutieuse propreté; car on sait aussi que l'empereur ne porta, de sa vie, sur lui, ni argent, ni montre, ni chaîne, ni bijoux quels qu'ils fussent.

« Sire, dit à ce sujet Murat à son beau-frère, un jour que celui-ci lui faisait compliment sur la richesse d'une kurka, espèce de polonoise dont il était revêtu, votre majesté s'habille réellement trop à la papa; elle devrait donner à sa cour l'exemple du bon goût.

« Ne faudrait-il pas, pour vous plaire, — repris alors Napoléon en fronçant le sourcil. — que je m'habillasse comme un muscadin, comme Franconi, enfin comme S. M. le roi de Naples et des Deux-Siciles?... Je ne tiens pas à la mode, moi! mais je tiens à mes habitudes.

« Oui, sire, répliqua Murat, en souriant, et surtout à vos habits tués! et il appuya sur le mot.

« — Détestable, celui-là! s'écria l'empereur, franchement, Brunet n'en a jamais fait d'aussi mauvais. »

Et cependant tous deux rirent un instant de ce calembour, quoique l'empereur soutint qu'il ne valait rien, et que le roi de Naples essayât de lui prouver le contraire.

### REGENCE DE LIEGE

Le conseil n'ayant pu se constituer le 28 décembre courant à défaut du nombre voulu de membres présents, il est convoqué de nouveau pour le 3 janvier 1834, à 5 heures du soir.

L'ordre du jour sera affiché tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel-de-ville.

Liège, le 30 décembre 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

### ETAT CIVIL DE LIEGE du 30 décembre.

**Naissances :** 8 garçons, 4 filles.

**Décès :** 7 garçons, 3 filles, 12 hommes, 11 femmes; savoir : Henri Sauveur, âgé de 91 ans, drapier, en Béche, veuf d'Elisabeth Pire. — Grégoire Fraipont, âgé de 82 ans, orfèvre, Grande-Béche, veuf d'Ida Catherine Pinet. — Dieudonné Cayet, menuisier, faubourg Sainte-Walburge, veuf de Catherine Dewandre. — Jean Jacques Somzé, âgé de 76 ans, brossier, en Béche, époux de Marie Jne. Stephani. — Lambert Pirnay, âgé de 75 ans, journalier, en Bergeue, époux de Catherine Rocour. — Jean Boverie, âgé de 70 ans, armurier, faubourg Ste. Walburge, veuf d'Ida Bya. — Franc. Dubick, âgé de 55 ans, tapissier, rue Souverain-Pont, veuf de T. Schmit. — Franc. Jos. Ledoux, âgé de 52 ans, cabaretier, devant la Magdelaine, veuf de C. Paschasi. — Henri François Delsaulx, âgé de 44 ans, portefaix, sur les Foulons, époux de Marie Gertrude Colard. — Caton Leseverre Paul Mangam, âgé de 33 ans, journalier, derrière St. George, époux de Marie Delfosse. — Pierre Jos. Remersdael, âgé de 28 ans, tailleur, en Potière, époux de Jeanne Franc. Delhougne. — Jean Baptiste Romy, âgé de 22 ans, soldat au 4<sup>e</sup> régiment. — Jeanne Jennet, âgée de 75 ans, rue Champion. — Marie Barbe Clément, âgée de 75 ans, rue en Béche. — Marie Rendaxhe, âgée de 74 ans, journalière, en Pêcheurue, épouse de Gilles Dupont. — Marie Marguerite Leduc, âgée de 72 ans, Hors-Château, veuve de J. Ph. Chef. — Elisabeth Deprez, âgée de 70 ans, herbière, derrière les Potiers, veuve de Nic. Decharneux. — Marie Catherine Masson, âgée de 70 ans, rue Bois-Lévéque, veuve de L. Libon. — Marie Ida Paul, âgée de 70 ans, journalière, en Béche, veuve de G. Lagasse. — Louise Jos. Vanderstraeten, âgée 65 ans, ex-chanoinesse, rue St. Denis. — Marie Catherine Moureau, âgée de 61 ans, cultivatrice, rue Ste. Veronique, veuve de Nicolas Demet. — Jeanne Denoel, âgée de 57 ans, journalière, faubourg Saint-Léonard, veuve de J. J. C. Dupont. — Marguerite Dieudonnée Charlotte Wéry, âgée de 22 ans, journalière, faubourg St. Gilles.

### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 1834, par extraordinaire, abonnement suspendu, 3<sup>e</sup> représentation de M. Lafont, *Robert le Diable*, opéra, les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> actes; M. Lafont remplira le rôle de Robert.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le Sr. BLECHINGER, marchand bohémien, est arrivé au Fer à Cheval, sur la Balte, avec un assortiment de PLUMES de LIT et DUVET, à des prix très-modérés. 737

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursule

A LOUER, pour le premier mars prochain, une belle et grande MAISON, avec écurie, étable, grange, etc., situés sur la rive gauche de la Meuse, en face du village de Cheratte. S'adresser au notaire COURARD, à Herstal. 40

Le notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, est chargé de VENDRE les RENTES dont la désignation suit :

N <sup>o</sup> d'ordre.	INDICATION des RENTES.			INDICATION des RENTES en frs. et cts.		INDICATION des CAPITAUX.		NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES DÉBITEURS.
	Flor.	S.	L.	Fr.	C.	Fr.	C.	
1	23			27	95	559	17	Mathieu et Joseph Evrard, cultivateurs, a Montegnée.
2	9	10		11	55	231	00	Lambert Thiry, id. au même lieu.
3	4			4	86	97	25	Joseph Marcoty, id. id.
4	9	7	2	11	40	228	00	Le même, id. id.
5	13			15	80	316	00	Delmay, id. id.
6	6	5		7	60	452	00	Dieudonné et Catherine Joinis, id. en lieu dit Verdbois.

### RENTE EN NATURE.

7 3 setiers épeautre.

Les mêmes.

Ces RENTES sont payées exactement et très-bien hypothéquées.

35

**AVIS.** — La VENTE publique de la FOULERIE de Dalhem, appartenant aux familles Scheybler et Soxhelet, fixée au 14 janvier prochain, est POSTPOSÉE; des annonces ultérieures en feront connaître le jour.

Warsage, le 30 décembre 1833.

(Signé) L. J. FLECHET, notaire. 49

Mde. GILLON-NOSENT a l'honneur d'informer qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix des divers articles dont se compose son commerce, et notamment en SCHALS, SOIRIE, ÉTOFFES de mode, QUINCAILLERIE fine, NOUVEAUTÉS, COIFFURE et PARFUMERIE; savoir :

SOIRIE : Gros de Naples, Marceline, Satin broché et ime primé, Pondichery, Mousseline. — Laine et Chalnette pour robe — Echarpes en satin, mousseline-laine, damasquiné et en tulle brodé en couleurs. — Fichus en satin, en gaze et en mousseline-soie, imprimés et brochés. — Voies en tulle brodé façon blonde. — Gilets en satin, en soie et en cachemire broché. — Cravattes en soie et en mousseline. — Zéphirines et bonnets en soie pour dame et enfant — Gants, Bas, Chaussettes, en soie à jours et unis. — Rubans pour ceinture, sautoirs et pour cordons de montre, unis, brochés et imprimés.

COIFFURES avec fleurs et perles, en ruban or et argent, et autres.

SCHALS riches de toutes grandeurs, couleurs et dessins nouveaux.

MÉRINOS Français, Anglais et Napolitain de toutes nuances nouvelles. — Étoffes et Draps zéphirs pour manteau et MANTEAUX CONFECTIONNÉS.

BIJOUTERIE DORÉE : Parures, demi-Parures, Chaînes, Bracelets, Boucles d'oreille, serre-Boa, Boucles de ceinture à trois rechanges, et autres; Agrafes de manteau, Peignes à boucles et Frontonnières pour coiffure, Chaînes, Colliers et Boucles d'oreille en jais et en perles, modèles nouveaux.

BRONZE DORÉ : Vases, Écritoires, Chandeliers avec garde-ve, Porte-montres, Calendriers, Thermomètres, Vide-poches, et quantité d'autres objets propres à être donnés en cadeau.

QUINCAILLERIE : Nécessaires à musique; Acordion, instrument avec lequel on peut, avec facilité, exécuter plusieurs airs; Guéridons, Dividoirs, Métiers à broder. — Cartonage, Surprises, Lunettes, Lorgnettes et Lorgnons en écaille et généralement tout ce qui concerne la quincaillerie fine et la nouveauté.

PARAPLUIES, Toiles cirés, Canevats dessinés pour pantoufle, tabouret, cordon de sonnette et pour bretelles. — Soie, Laine et Chenille à broder, Lacets écossais pour bourses.

Le tout à des prix modérés.

### A VENDRE

Une MAISON, située à Liège, rue derrière Ste. Catherine, n<sup>o</sup> 174, restaurée à Neuf, et consistant en une BOUTIQUE donnant sur la rue, avec vitrine, belle cuisine, pompe à l'eau, quatre chambres à feu, avec deux étages, grenier au-dessus et deux grandes caves, on peut l'occuper de suite. S'adresser à M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de Comédie, à Liège. 44

( ) Lundi 13 janvier 1834, à 9 heures, le notaire PAQUE procédera, pardevant M. Bouhy, juge de paix, au bureau des séances, rue St-Jean en Ile, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON sise à Liège, rue Chera voie, faisant le coin de celle du Champion, n<sup>o</sup> 471, aux conditions que l'on peut voir chez MM. les juges et notaire.

### VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES,

En vertu de la loi du 12 juin 1816.

Les enfants héritiers bénéficiaires de feus Jean Joseph Renon et d'Anne Dieudonnée Humblet de Hognouille, feront VENDRE aux enchères publiques, le mardi 14 janvier 1834, à 10 heures du matin, devant M. Nizet, juge de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, en son bureau audit Hollogne-aux-Pierres, par le ministère du notaire FRANCKEN, à ce commis, les IMMEUBLES et RENTES, dont le détail suit :

Premier Lot. — Deux petites maisons avec rangs de cochon et 26 perches 79 aunes de jardin et verger, y appartenant, sises à Crotteux, commune de Mons, tenant d'un côté aux enfants Nicolas Philippe Mottart et du deuxième au chemin.

2<sup>e</sup> Lot. — Une maison avec étable et environ 23 perches 96 aunes de jardin et verger, y appartenant, située audit Crotteux, tenant d'un côté audit Mottart, et du deuxième au chemin.

3<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre de 52 perches 30 aunes sise en lieu dit Bois Hamon, commune de Mons, tenant d'un côté audit Mottart et du deuxième à la veuve Jacques Humblet.

4<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre de 104 perches 61 aunes, y compris 17 perches 43 aunes de broussailles, sise à Mons, en lieu dit Bois Hamon, tenant d'un côté à MM. Helliou, et du deuxième à ladite veuve Jacques Humblet.

5<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre de 52 perches 30 aunes, sise à Mons, en lieu dit Malhiebe, tenant d'un côté à Lambert Humblet et du deuxième à Dieudonné Jeunehomme.

6<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 30 francs 38 centimes, due par Marguerite Doyen, veuve de Jean Joseph Humblet, de Velroux.

7<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 30 fr. 38 cent., due par le sieur Jean François Hubin de Villers-le Bouillet.

8<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 298 litrons 14 dés épeautre, due par la demoiselle Vigoureux de Velroux.

9<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 491 litrons 39 dés épeautre, due par les sieurs Jean Joseph Huskia et Henri Monfort, de Velroux.

10<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 255 litrons 93 dés épeautre, due par le sieur Arnold Hacha, de Velroux.

11<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 153 litrons 56 dés épeautre, due par la V<sup>e</sup> Jacques Humblet dudit Crotteux.

12<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 55 francs 94 centimes, due par la dite V<sup>e</sup> Jacques Humblet de Crotteux.

13<sup>e</sup> Enfin, une rente de 491 litrons 39 dés épeautre, due par la prérite V<sup>e</sup> Jacques Humblet de Crotteux.

Cette vente présente toute sécurité.

S'adresser à M. NIZET, juge de paix à Hollogne-aux-Pierres et au notaire FRANCKEN à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions de la vente. 48

A LOUER présentement au n<sup>o</sup> 742, rue Féronstrée, deux beaux QUARTIERS au premier et un troisième au rez-de-chaussée avec boutique. 44

On demande un AIDE PHARMACIEN. S'adresser par lettres affranchies à M. ANSIAUX fils, rue St.-Denis, n<sup>o</sup> 649, à Liège. 01

Une FEMME de CHAMBRE, munie de bons certificats, peut se présenter derrière St. Paul, n<sup>o</sup> 450. 24

### COMMERCE.

Bourse de Vienne du 21 déc. — Métalliques, 94 13/16. Actions de la banque 1230, 1/2.

Bourse de Paris, du 28 déc. — Rentes, 5 p. 100, 104 00 fin cour., 104 00 — Rentes, 3 p. 100, 75 05, fin cour., 75 15 — Actions de la banque, 1760 00 — Emprunt de la ville de Paris, 1450 00. — Rente de Naples, 91 00; fin cour., 91 25. — Empr. Guehard, 86 00; fin cour., 86 00 — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 69 5/8; fin cour., 69 3/4; 3 p. 100, 41 5/8; fin cour., 41 1/2; différée, 00 — Cortès, 17 3/4. — Portugais, 57 1/2. — d'Haïti, 000. — Grec, 000 00 — Empr. belge, 96 3/4; fin cour., 96 00. — Empr. romain, 91 7/8, fin cour., 91 00. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bourse d'Amsterdam, du 27 déc. Dette active, 50 1/8 0 — Dito, 00 0/0 000. — Bill. de change, 22 7/16. Oblig. du Syndicat, 89 00/00 — Dito, 00 0/0. — Rente des dom., 0 0/0 00. Act. de la Société de commerce, 98 1/8 — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 0/0. — Obl. russe Hop. et C<sup>e</sup>, 104 3/4 0/0 00. Dito de 1828, 000 0/0 — Inscript. russes, 66 3/4 000. — Empr. russe 1831, 00 0/0 000. — Rente perp. d'Esp., 63 1/4 — Dito 00 0/0 00. — Dette diff. d'Esp., 13 7/8 — Obl. mét. Autriche, 93 3/8 — Lots chez Gollals, 00 0/0 00 — Cert. Naples falc., 00 0/0 00. — Oblig. Danoises, 0 0/0. — Oblig. du Brésil, 0 0/0. — Cortès, 00 0/0. — Dito Grec, 000 0/0 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse de Bruxelles, du 30 déc. — Belgique. Dette active, 50 1/4 P. Emp 24 mill., 95 0/0 P. — Hollande. Dette active, 50 0/0 P. — Espagne Gueb., 85 1/2 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. 100, 49 0/0 P. Id. Amst. 5 p. 100, 62 5/8 P. Id. Paris, 3 p. 100, 41 0/0 P. Cortès à Lond., 00 0/0. Dette dif., 14 0/0 P.

### Prix des grains au marché de Liège du 30 déc.

Froment vieux l'hectolitre, 42 francs 24 cent.

Seigle, id. 9 23

H. Ignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège